## LE RÉSEAU D'INTERVENANTS QVT EN OCCITANIE

TEMPS D'ECHANGES
WEBINAIRE
DU 2 SEPTEMBRE 2020



## LES INTERVENANTS

#### **MEMBRES DU GROUPE 2.4 QVT PRST 3 OCCITANIE**



**Aurore COIBION**Chargée de mission, Aract Occitanie



Frédéric DUMALIN
Directeur régional, Aract Occitanie



**Fabienne MIROBOLANT**Psychologue du travail, Carsat MP



**Anne-Marie NESTIER**Consultante et Administratrice CINOV MP

#### INVITE





Pascal AIREY
Chargée de mission, ANACT

## **AU MENU**

#### De 10h30 à 12h00 en webinaire

- I. Clarifier les objets du réseau
- II. Partager l'état d'avancement de la plateforme nationale « Reflex QVT »
- III. Informer des dispositifs d'accompagnement des entreprises en lien avec l'actualité
- IV. Présenter les ateliers 2020-2021



# I/ Le réseau d'intervenants QVT en Occitanie : qu'es aquò ?



### **Pour quelles raisons?**

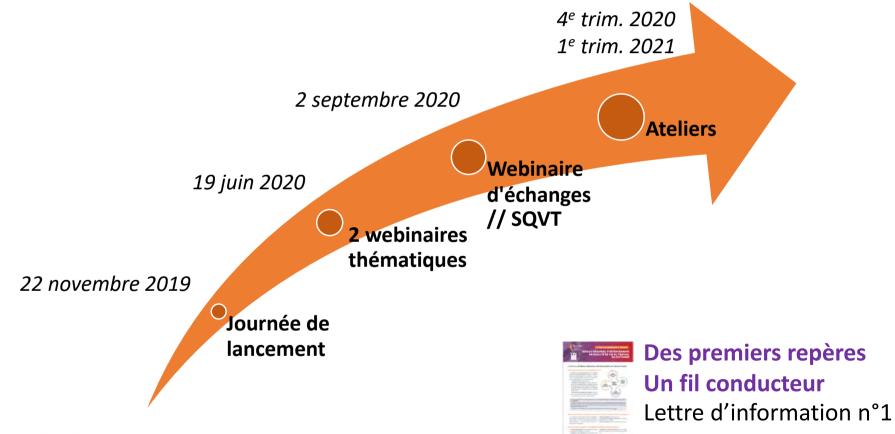
Pour répondre à des besoins et des demandes des acteurs des entreprises, branches et territoires de la région Occitanie :

- de promotion de démarches Qualité de Vie au Travail,
- d'identification d'intervenants sur la QVT (consultants, acteurs internes, acteurs relais).
- → Un des quatre axes du groupe 2.4 du PRST 3 Occitanie





### Une construction du réseau pas à pas





Actualités mises à jour Site PRST 3 Occitanie

### Pour y faire quoi ?

- Espace d'échanges et de partage
- Montée en compétences
- Élaboration conjointe
- Identification de partenariat possible
- Apprentissage collectif de nos travaux
- •





#### Avec qui?



Le réseau d'intervenants QVT en Occitanie est ouvert :

- aux intervenants localisés en Occitanie (consultants, acteurs internes en entreprise, acteurs relais),
- aux intervenants qui partagent les principes de la QVT portés par l'ANI QVT-EP du 19 juin 2013,
- aux intervenants qui agissent sur un ou plusieurs champs de la QVT en centrant leurs actions sur l'organisation du travail,
- aux intervenants qui souhaitent, au sein d'un espace dédié, monter en compétences, partager des pratiques professionnelles et échanger avec de multiples acteurs autour de la QVT.

#### Comment devenir membre du réseau?



Les participants à la journée de lancement du 22 novembre 2019 ont été automatiquement inscrits. Les participants présents uniquement aux webinaires doivent en faire la demande :

Demande par mail (intervenants-qvt-occitanie@anact.fr) → Acceptation par l'intervenant des principes de participation au réseau → Inscription sur la liste de diffusion des actualités du réseau



## II/ Plateforme nationale ReflexQVT

Pascal Airey - Anact



## Plateforme nationale Reflex QVT

### Un partage sur l'état d'avancement

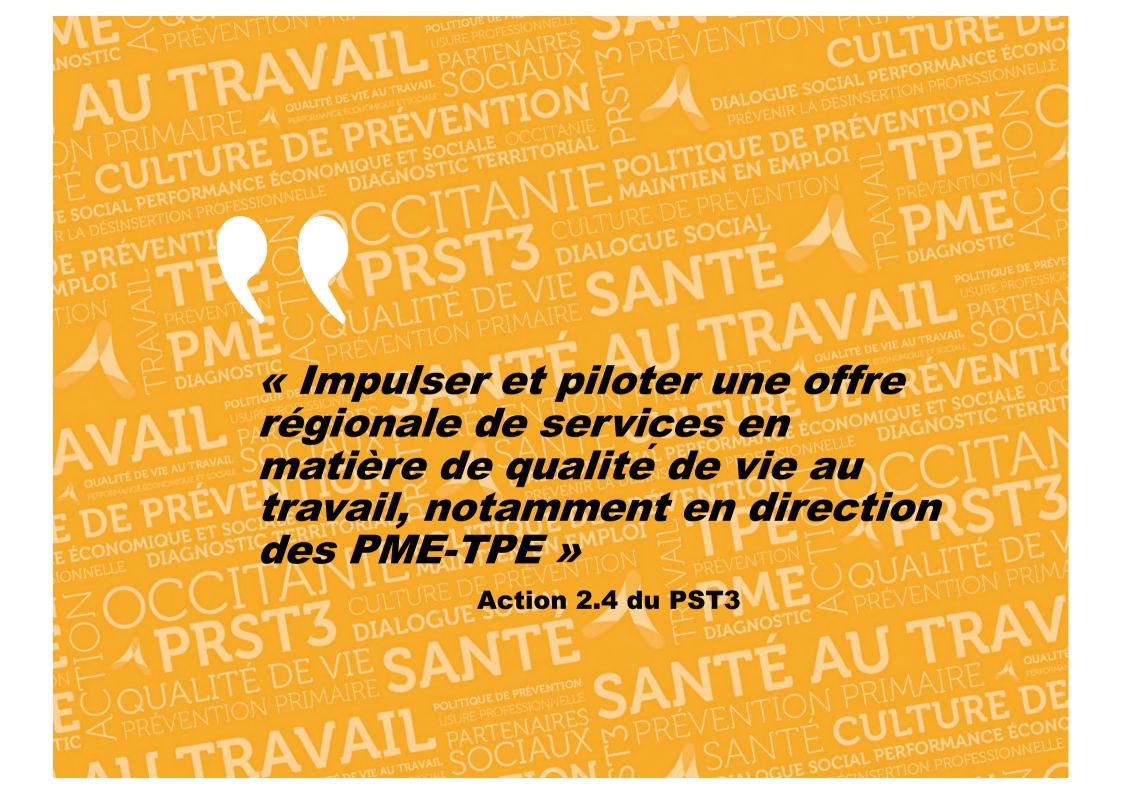
- Origines et principes
- Fonctionnalités
- Déploiement du projet



## Pourquoi cette plateforme QVT?

- Création d'un réseau national de consultants prévu par le troisième Plan Santé Travail (PST 2016-20)
- Pour ce faire, décision de lancer une plateforme technique (baptisée « Reflex QVT ») de mise en relation entre les entreprises et les consultants sur le thème de la QVT
- Préparation en lien avec le groupe PST-QVT puis projet piloté par le réseau ANACT-ARACT (Occitanie, l'une des 2 régions préfiguratrices)
- Valorisation de la QVT (au sens de l'ANI) auprès des TPE-PME et d'une offre QVT adaptée





## Principes de la plateforme QVT

- Un engagement des consultants à respecter la définition, les principes, valeurs et méthodes du réseau Anact-Aract sur la QVT (en lien avec l'ANI 2013): Charte d'engagement (à signer) & inscription renouvelable chaque année
- Une plateforme adossée à un dispositif d'animation régionale
- L'accès et l'utilisation de la plateforme seront entièrement gratuits
- Certaines fonctionnalités de base accessibles à l'entreprise en page d'accueil
- Une simple inscription de l'entreprise permet d'accéder à des fonctionnalités plus poussées et surtout une mise en relation sécurisée



# Fonctions partagées : accessibles librement *(page accueil)*

- Un aperçu de l'offre disponible (pas accès identité des consultants)
   via moteur de recherche
- Actualités régionales / nationales
- Repères clés sur la QVT (vidéos, messages simples) et renvoi vers les ressources existantes
- Accès à 2 modules d'un outil d'auto-positionnement QVT (quizz idées reçues + situation vis-à-vis des 6 axes QVT)
- Témoignages / Exemples d'interventions
- Données activités plateforme

Illustration Page d'accueil





# Fonctions accessibles aux consultants inscrits

- Présentation détaillée de leurs compétences, de leur offre et de leur expérience en matière de QVT
- Réponse aux demandes formulées par les entreprises
- Gestion de leur profil

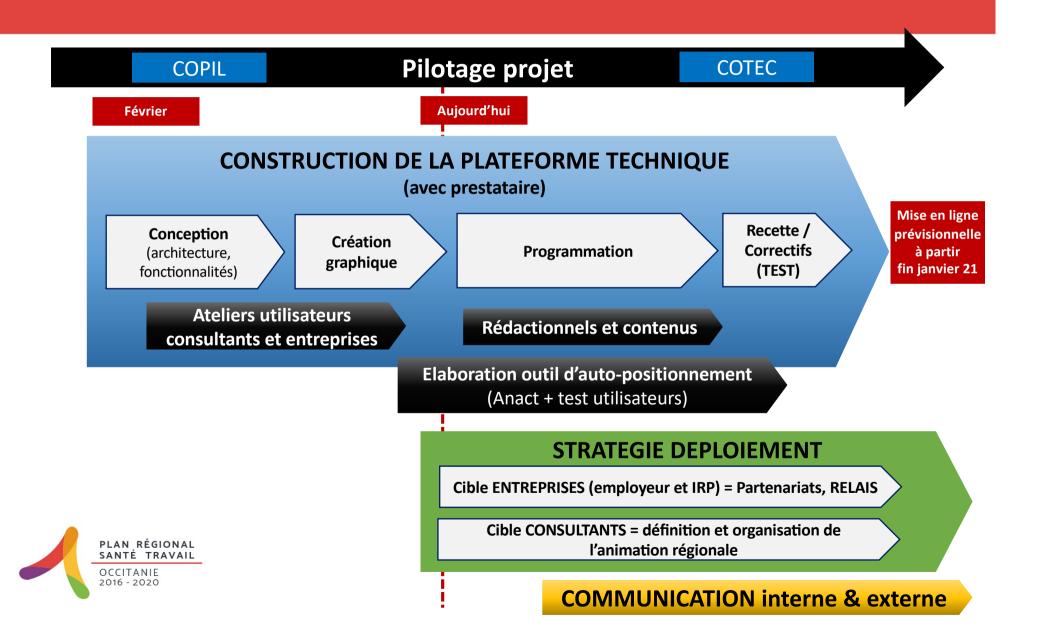


# Fonctions accessibles aux entreprises inscrites

- Recherche multicritères détaillée
- Formulation directe des demandes de façon ciblée aux consultants présélectionnés
- Evaluation paritaire des prestations
- Gestion de leur profil
- Guide pour bien choisir son consultant
- Accès à 2 modules complémentaires de l'outil d'autopositionnement (compréhension des principes de la QVT + identification d'actions prioritaires QVT)



## Phasage du projet



## **Enjeux**

- Définir un cadre de référence (socle) de l'animation régionale
- Permettre à chaque Aract de mobiliser Reflex QVT dans les meilleures conditions possibles
- Poursuivre et renforcer la professionnalisation des acteurs sur la QVT
- Créer les conditions pour que les entreprises en particulier utilisent la plateforme



## Travaux à venir

- Implication des acteurs concernés (PST/PRST, consultants, entreprises..)
- Exemples de sujets à partager :
  - Test de l'outil d'auto-positionnement
  - Réflexion sur une offre de formation QVT plus modulaire
  - Elaboration d'actions pour toucher les entreprises
  - Test de la plateforme



## III/ Quelques dispositifs d'appui complémentaires pour les entreprises



## 4 dispositifs d'appui

- Dispositif « Objectif Reprise » DGT/réseau Anact-Aract
- Appel à projets FACT « Reprise d'activité » réseau Anact-Aract
- Aides financières:
  - Subventions prévention TPE
  - contrats de prévention
  - Carsat
- Prestation Conseil en Ressources Humaines Direccte





Un appui individuel ou collectif proposé aux TPE/PME

en matière d'organisation du travail, de prévention et de relations sociales pour sécuriser la poursuite ou la reprise d'activité







Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion -2014-2020 »



#### Pour quel objectif?

 Aider les entreprises à organiser la poursuite ou reprise d'activité post-confinement, dans les meilleures conditions possibles.

#### Sur quels principes ?

- En s'appuyant sur le dialogue social/professionnel et sur leur propre expérience de la période de confinement, en fonction des priorités de l'entreprise.
- Par une approche équilibrée, qui combine recherche d'efficacité et santé au travail, en prenant en compte l'avis des salariés.
- Pour mieux prendre en compte les enjeux liés aux conditions de travail.
- Et créer une dynamique collective interne.





- Le dispositif s'adresse aux entreprises/associations privées de moins de 250 salariés.
- Un dispositif du ministère du travail porté par les Direccte et le réseau Anact-Aract,
   cofinancé par la Direction Générale du Travail et le Fond Social Européen.
- Pour les PME, le dispositif Objectif Reprise permet :
  - d'orienter les entreprises vers des ressources ou des dispositifs de partenaires (Carsat, Service de Santé au Travail, Direccte, Région...),
  - d'accompagner individuellement les entreprises (6 jours maximum).



#### L'entrée dans le dispositif est identique pour toutes les entreprises

#### Un questionnaire sur plusieurs dimensions :

- Organisation du travail
- Ressources humaines
- Management
- Dialogue social
- Prévention
- L'avenir : travailler mieux demain (basé sur leur retour d'expérience)

#### A la fin de ce questionnaire autoporté :

- l'entreprise obtient ses résultats sous forme de radar, avec des conseils généralistes par axe,
- et elle précise si elle souhaite bénéficier d'un appui.



Oui, complèteme nt	Oui, en grande partie	Oui, mais très partiellement	Non, pas du tout	Non concerné
0	C	-	æ	~
С	r	C	e	c
	0	-	6	r
C	~	C	6	~
~	Ċ	c	e	Ċ
	complèteme nt	completeme at grande partie	complèteme grande très partiellement	compléteme grande partie partiellement tout  C



#### Trois grandes phases de déploiement du dispositif

Phase 1 : le lancement par le ministère et le Réseau Anact-Aract, dès le 19 mai 2020.

<u>Phase 2</u>: le **déploiement** du dispositif par le réseau Anact-Aract par **l'animation des consultants** retenus dans le lot régional du marché public national, dès l'été 2020.

Phase 3 : la poursuite du déploiement d'une offre socle à partir du mois de septembre 2020 :

- le dispositif pourra être enrichi par des mesures complémentaires adaptées aux besoins exprimés par les entreprises et les acteurs qui les accompagnent ;
- une animation des consultants intervenants sur le dispositif.

Le projet s'achèvera au plus tard le 30 juin 2021 (clôture des actions).



### Un seul accès pour les entreprises

Questionnaire TPE:

https://cvip.sphinxonline.net/surveyserver/s/anact/AUTODIAG\_TPE/questionnaire.htm

Questionnaire PME:

https://cvip.sphinxonline.net/surveyserver/s/anact/AUTODIAG PME/questionnaire.htm

#### **Contacts référents:**

Frédéric DUMALIN, Directeur, Délégué régional

**2**: 05 62 73 74 10 / 06 71 32 67 53

: f.dumalin@anact.fr

Lucile ERRERA, Chargée de mission - Site de Toulouse

**2** : 06 20 00 23 81

: I.errera@anact.fr

Aurore COIBION, Chargée de mission - Site de Montpellier

**2**: 06 67 38 73 27

: a.coibion@anact.fr





Un appel à projets (action collective ou de branche) pour

accompagner la reprise d'activité dans les TPE/PME dans un contexte de pandémie en intégrant les enjeux de conditions de travail







- Un dispositif d'aide publique géré par l'Anact par délégation du ministère du travail
- Un moyen de soutenir <u>financièrement</u> des projets innovants conduits par ou pour des PME sur le champ de l'amélioration des conditions de travail (moins de 300 salariés)
- Un activateur de dynamiques partenariales territoriales et/ou sectorielles
- Un levier de capitalisation et de valorisation de bonnes pratiques pour le réseau Anact Aract
- Un fonctionnement par appels à projets thématiques (2/an)



#### Le Fact en 2019 :

- 2 appels à projets (CSE/ Attractivité), 2 millions d'euros d'engagés
- 52 projets retenus pour environ 180 demandes déposées (30%)
- 70% des projets retenus correspondent à des actions collectives territoriales ou à des projets de branches (impact et ambition ++)

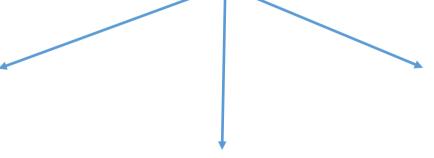


### Les orientations du Fact pour 2020



Mobilisation d'un appel à projet spécifique sur l'accompagnement des TPE/PME pour une relance de l'activité intégrant les enjeux conditions de travail

Dispositif complémentaire à d'autres aides publiques pour les TPE/PME (<u>Objectif reprise</u>, <u>Prestations de Conseil RH</u>) et offres de services sectorielles



Dispositif réservé aux branches professionnelles et acteurs relais territoriaux

(pas de démarches individuelles)

Soutien des démarches innovantes qui s'inscrivent dans la durée et répondent aux critères habituels du Fact :

Objectif d'amélioration de la QVT, paritarisme, participatif, potentialités de capitalisation et de diffusion, qualité des partenariats, ...

Dépôt des demandes en ligne jusqu'à fin 2020



### Objectifs et attendus de l'appel à projets



Accompagner un collectif de TPE/PME, dans le cadre d'une démarche sectorielle ou inter - sectorielle, pour sécuriser la reprise d'activité en prenant en compte les enjeux d'une prévention intégrée de l'ensemble des risques professionnels.



Produire et diffuser des outils et méthodes aux TPE/PME



Outiller et accompagner les acteurs du dialogue social



Contribuer aux retours d'expériences pour apporter des solutions durables aux problèmes spécifiques mise en exergue par la crise.



#### **Cibles**



Porteur de projet



**Finalité** 



Démarche



Livrables



**Financement** 



FACT « Individuel »

TPE/PME

FACT « Action collective territoriale»

Réseaux d'entreprises, acteurs du développement économique et social, fédérations, organisations professionnelles, chambres consulaires, services de santé au travail, groupement d'intérêts économiques, etc.

FACT « Branche» national ou territorial

Branches, fédérations, OPCO, organisations professionnelles, mutuelles, etc.

Expérimentation

Projet innovant, participatif au sein d'une structure Intervention consultant

Bilan de l'action Factures acquittées Fiche auto-évaluation

12 à 14 j consultant 1000 euros / jour **Expérimentations et Capitalisation** 

Projet innovant, participatif
4 à 10 structures – appui conseil
avec tps inter-entreprises
et intra entreprises

Bilan de l'action (analyse transversale)
Bilan / structures
Factures acquittées
Justificatif temps porteur
Fiche auto-évaluation

6 à 8 j consultant/ structure 1000 euros / jour TTC + 6000 euros de financement Tps coordination / Kapi Capitalisation, production d'outils et méthodes à des fins de transfert

Projet innovant, participatif
Avec production
et diffusion de matériaux
(logique étude/offre de service)

Bilan de l'action Bilan comptable certifié Livrables associés au projet Fiche auto-évaluation

Co-financement (80%)
Plafond 100 Keuros
Frais de personnel et
prestations externes

### Pour aller plus loin

Sur le FACT :

Arrêté Fact du 22 Octobre 2015

https://www.anact.fr/services-outils/services/financer-un-projet-damelioration-des-conditions-de-travail-fonds-fact

Sur l'appel à projet « Covid-19 : Appel à projets « Accompagner la reprise de l'activité dans les TPE/PME »

https://www.anact.fr/appel-projets-accompagner-la-reprise-de-lactivite-dans-les-tpepme-dans-un-contexte-de-pandemie-en

Des ressources utiles sur cette thématique :

https://www.anact.fr/dossier-coronavirus-et-conditions-de-travail

- Pour déposer un projet d'action collective territoriale : <a href="https://www.anact.fr/fact/espace-actions-collectives-territoriales-interprofessionnelles">https://www.anact.fr/fact/espace-actions-collectives-territoriales-interprofessionnelles</a>
- Pour déposer un projet d'action sectorielle territoriale ou nationale : <a href="https://www.anact.fr/fact/espace-action-sectorielle-territoriale-ou-nationale">https://www.anact.fr/fact/espace-action-sectorielle-territoriale-ou-nationale</a>
- Pour plus d'infos, contacter la mission Fact (<u>infofact@anact.fr</u>) ou nos correspondants Fact au niveau des Aract de votre région



**Contact** 

Catherine LEVRAT-PINATEL

Chargée de mission

Aract Occitanie - Site de Montpellier

ligne directe: 04 99 52 61 40 / 06 08 03 68 97

#### **Aides financières:**

### → Subvention prévention TPE - Carsat



Pour aider les chefs d'entreprise de moins de 50 salariés à prévenir les risques liés à leur activité, la Carsat Midi-Pyrénées propose des subventions pour l'achat d'équipements ou le financement de formations en prévention.



### Aides financières:

### → Subvention prévention TPE - Carsat

- ☐ Dispositif d'accompagnement des petites entreprises proposé dans le cadre de programmes prioritaires de prévention
- Montant et taux de subvention :
  - Minimum : 1 000 €
  - Maximum : 25 000 €
  - > Taux de subvention des matériels et prestations : de 40 % à 70 %



### **Aides financières:**

### → Subvention prévention TPE - Carsat

#### Conditions d'attribution :

- Effectif inférieur à 50 salariés,
- À jour des cotisations URSSAF,
- Document unique d'évaluation des risques à jour (Cf OIRA: des outils sectoriels, en ligne, gratuits)
- Institutions représentatives du personnel informées de la démarche,
- Adhésion de l'entreprise à un service de santé au travail,
- Disponibilités budgétaires.
- → 3 dispositifs différents possibles (3 x 25K€)
- > 3 x le même dispositif mais plafond global à 25 K€
  - Pas de contrat de prévention depuis plus de 2 ans



### → Subvention prévention TPE - Carsat L'offre 2019-2020

AFS	CIBLE PRIORITAIRE	RISQUES CIBLES	MESURES
TMS PROS DIAGNOSTIC	Tous secteurs	TMS	Formation et conseil
TMS PROS ACTION	Tous secteurs	TMS	Matériel et formation
BATIR PLUS	CTN B	TMS et chutes	Matériel
STOP AMIANTE	CTN A, B, C et I	Risques chimiques	Matériel
SILENCE PLUS	Tous CTN	Bruit	Matériel
SOUDAGE PLUS SUR	Tous CTN	Risques chimiques	Matériel
GARAGE PLUS SUR	Tous CTN Réparation automobile	TMS et risques chimiques	Matériel
ECHAFAUDAGE +	CTN B	Chutes	Matériel
FILMEUSE +	CTN D	TMS, lombalgies et chutes	Matériel



### → Subvention prévention TPE - Carsat

L'offre 2019-2020

AFS	CIBLE PRIORITAIRE	RISQUES CIBLES	MESURES
STOP ESSUYAGE	CTN D et H	TMS et coupure	Matériel
PRECISEO	CTN I Coiffure	TMS, chutes et risques chimiques	Matériel
AIRBONUS	CTN A CCT et Réparation automobile	Risques chimiques	Matériel
HOTEL +	CTN D, H et I	TMS, lombalgies et risques chimiques	Matériel
EQUIP MOBILE	CTN A-C-D-F-G.	TMS	Matériel
AIDE ET SOIN A LA PERSONNE en établissement	CTN H et I	TMS, lombalgie et chutes	Matériel et formation
AIDE ET SOIN A LA PERSONNE à domicile	CTN H et I	TMS, lombalgie et chutes	Matériel et formation
LIVRAISON +	CTN A, C, D, E, F, G Opération de transbordement	TMS, lombalgie et chutes	Matériel et formation
COUTEAU + SUR	CTN D et H	TMS	Formation et matériel
PROPRETE +	Tous CTN	Chutes, TMS et lombalgie	Matériel et formation

### → Subvention prévention TPE - Carsat

( S

### Je veux agir contre :

4 Les risques TMS liés à la manutention

Les risques de chutes

\* Les risques

Hôtellerie et restauration	
TMS Pros diagnostic	4
TMS Pros action	4
Hôtel +	4
Equip'mobile +	4
Couteaux +	4
Stop essuyage	4
Propreté +	14

Aide et soins à la personne	
TMS Pros diagnostic	4
TMS Pros action	4
Aide et soins à la personne à domicile	14
Aide et soins à la personne en établissement	14
Equip'mobile +	4
Propreté + *	14







Réparation automobile/contrôle technique	
4	
4	
*	
*	



Coiffure		
TMS Pros diagnostic		4
TMS Pros action		4
Propreté +	1	4
Préciséo	*1	4
	TMS Pros diagnostic  TMS Pros action  Propreté +	TMS Pros diagnostic  TMS Pros action  Propreté +



Propreté et nettoyage	
TMS Pros diagnostic	4
TMS Pros action	4
Propreté +	*14
Equip'mobile +	4

ВТР	
TMS Pros diagnostic	4
TMS Pros action	4
Bâtir +	*14
Echafaudage +	1
Stop amiante	*
Soudage + sûr	*

→ Contrat de prévention- Carsat



Pour accompagner les entreprises de moins de 200 salariés:

- Qui s'engagent dans une démarche globale de prévention des risques professionnels
- Dont la branche professionnelle a signé une Convention Nationale d'Objectifs (CNO) avec la CNAM



### → Contrat de prévention- Carsat Les Conventions Nationales d'Objectifs

- Accord signé pour 4 ans entre l'Assurance Maladie et une ou plusieurs organisations professionnelles.
- Spécifique à une activité ou un secteur d'activité et elle permet de signer des contrats de prévention avec leur caisse d'Assurance Maladie.
- Les entreprises ont ainsi la possibilité de bénéficier d'une aide financière pour réaliser des projets visant à améliorer les conditions de santé et sécurité au travail (15 à 70% de prise en charge des matériels et prestations)
- 28 conventions signées dans chaque comité technique national (CTN)
- Chaque convention identifie les activités spécifiques couvertes (code risque)

### → Contrat de prévention- Carsat

### Les exigences contenues dans une CNO

- Orientations générales:
  - Promotion d'une politique de prévention pérenne
  - ☐ Amélioration du niveau de prévention
  - Prise de conscience et prise en compte de la prévention dans le comportement de l'ensemble des acteurs
  - ☐ Identification de risques prioritaires à traiter
  - Promotion d'actions exemplaires ou innovantes
- ☐ A partir de la sinistralité du secteur
  - Les risques à traiter obligatoirement dans le contrat
  - Les mesures prioritaires à mettre en place en rapport avec ces risques
- ☐ La formation de l'employeur ou d'un référent sécurité
- ☐ La mise en œuvre des mesures socles des recommandations de la branche
- ☐ Un engagement de promotion et de communication sur ces mesures



### Aides financières Carsat

### Pour aller plus loin

2 liens pour trouver l'ensemble des aides avec leur cahier des charges et les dossiers de demande de réservation ou paiement

### Pour Midi Pyrénées

https://www.carsat-mp.fr/home/entreprises/ameliorer-vos-conditions-de-travail/nos-incitations-financieres/subventions-prevention-tpe.html

https://www.ameli.fr/entreprise/prevention/aides-financieres

#### Lien vers les CNO

https://www.ameli.fr/haute-garonne/entreprise/tableau-cno



Un accompagnement RH personnalisé pour répondre aux besoins en gestion RH des TPE-PME







#### **Contexte Covid19**

### Instruction n° DGEFP/MADEC/2020/90 du 4 juin 2020

- Renforce la prestation existante
- Élargit les thèmes d'intervention
- Supprime la procédure de référencement préalable des prestataires
- Modifie les conditions de financement jusqu'au 31/12/2020



### Cible du dispositif et priorités (2013)

**Cible** = les entreprises TPE et PME

- les PME (selon la définition européenne ),
- en situation financière saine,
- n'appartenant pas à un groupe de plus de 250 salariés

Le dispositif concerne toutes les TPE et PME de la région Occitanie, soit :

- → 127 000 TPE
- → 17 000 PME
- → plus de 800 000 salariés

En priorité les entreprises peu ou pas structurées sur fonction RH :

- les TPE
- les PME de moins de 50 salariés
- les entreprises n'ayant pas bénéficié récemment d'une aide analogue



### **Thématiques**

- Accompagnement à la reprise d'activité
- Recrutement et intégration des salariés
- Organisation du travail (référence à la QVT)
- GPEC
- Amélioration du dialogue social
- Professionnalisation de la fonction RH



### Modalités de la prestation

Accompagnement individuel

Accompagnement collectif

#### Durée

Court : 1 à 10 jours « diagnostic – action »

• Approfondi : 10 à 20 jours

Max 30 jours / Max 15 K€

Durée maxi: 12 mois



#### **Conditions financières**

### Principes généraux

Montant

Maxi: 50 % du coût total HT

Maxi: 15 000 €

Co-financement possible

Maxi: 50% de fonds publics

# Modalités dérogatoires → Régime temporaire jusqu'au 31/12/2020

Maxi: 100 % du coût total HT

Maxi: 15 000 €



#### Référencement des prestataires

Suppression de l'instruction préalable Contrôle lors de l'instruction des dossiers

- Compétences
  - o Expérience en matière de conseil et de GRH
  - Connaissance de l'environnement institutionnel et territorial
  - Expertise en matière de droit du travail, d'emploi et de formation professionnelle
  - Bonne connaissance des aides publiques
- 3 ans d'existence du cabinet
- 2 ans d'expérience des consultants
- Ne pas sous-traiter la prestation
- Part de la formation dans le CA: 30% maxi

#### Ne peuvent être prestataires :

- OPCO, Consulaires, Organisations Professionnelles, Expert comptables et avocats
- Associations



#### Cahier des charges de la prestation

#### Principes généraux

- Approche intégrée des différents enjeux (éco, emploi, organisation, conditions de travail)
- Démarche associant l'ensemble des acteurs (direction/management/IRP/salariés)
- Adopter une posture d'appui à l'ensemble des acteurs
- Permettre la construction de solutions concrètes (ne pas rester sur un diag)
- En début d'intervention faire connaître ses méthodes d'intervention à l'ensemble des parties prenantes
- En fin d'intervention, à restituer à l'ensemble des parties prenantes (sous des formats adaptés)
- Associer les services de l'Etat et l'OPCO à son intervention.
  - Transmettre les principaux documents produits à l'occasion de son intervention
  - Fournir les informations jugées nécessaires pour permettre d'apprécier l'impact des actions
  - Orienter l'entreprise vers d'autres dispositifs d'accompagnement (hors RH)
  - Participer aux réunions de suivi
  - **-** ...



# IV/ Les Ateliers QVT 2020/2021



## Pourquoi les ateliers QVT?

### Vos attentes et besoins exprimés

L'idée d'ateliers QVT du réseau des intervenants est partie de l'expression de vos besoins lors des webinaires du 19 juin 2020, et des sondages thématiques associés.





## Pourquoi les ateliers QVT?

### Les objectifs des ateliers

- Faire participer activement les membres du réseau (expériences, interventions, outils...)
- Expérimenter ensemble un espace dédié sur la QVT
- Produire collectivement du contenu
- Partager les résultats



### Pourquoi et comment s'engager dans une démarche QVT ?

Cette grande question récurrente sortie de vos sondages est déclinable en 3 sous-thèmes :

- Convaincre
- La mobilisation des acteurs
- S'outiller sur le démarrage : l'état des lieux

### Qualité de vie au travail (QVT)

Comment lancer la démarche?



#### **Convaincre**



**Objectifs**: lever les freins éventuels au démarrage d'une démarche QVT, notamment en période de crise sanitaire, économique et sociale.

Contenu indicatif: l'engagement des dirigeants et des entreprises, les intérêts des différents acteurs, la veille sur le contexte macro-économique, l'attractivité de la démarche, les motivations probables, faire le lien avec le groupe de travail du PRST 3 – QVT sur les modalités de sensibilisation des acteurs parties prenantes.



#### Le jeu des acteurs et le pilotage



**Objectifs** : mettre en place une gouvernance de la démarche QVT pertinente ainsi que le système de pilotage adéquat.

Contenu indicatif: l'inventaire des acteurs incontournables, le management participatif, les enjeux et rôles de chacun, les éventuels conflits d'intérêt potentiels, la médiation, l'évaluation de cette gouvernance et de son efficience...



#### S'outiller sur l'état des lieux



**Objectifs**: démarrer par un état des lieux s'appuyant sur des outils efficaces et relativement exhaustifs

Contenu indicatif: l'inventaire des outils d'état des lieux existants, les sources de collecte des données sociales pouvant contribuer à cet état des lieux, la notion de diagnostic partagé, les espaces de discussion sur le travail, les observations des situations réelles de travail, rapports, sondages, enquêtes, etc...et l'issue de cet état des lieux : identifier des axes de travail hiérarchisés pour mener des expérimentations



## L'organisation des ateliers

#### Ateliers participatifs de 2h30, animés par les membres du GT QVT PRST3

Lieux: Toulouse et Montpellier (ateliers dupliqués)

Participants: 12 participants maximum par atelier

- 1 participant choisit exclusivement 1 thème préférentiel et son lieu préférentiel (sondages indicatifs)
- Chaque participant s'inscrit à l'issue du présent séminaire sur un calendrier de thèmes, dates et lieux (mail qui sera communiqué d'ici la fin de semaine). Places limitées.
- Les nombres de sessions par thème seront ajustés en fonction de la demande pour satisfaire le plus grand nombre.

(Environ 10 sessions / an d'ici à fin mars 2021)



### Calendrier

#### A venir

Cette semaine: Les liens d'inscription aux ateliers

**Début 2021**: Premiers retours des productions des ateliers via la lettre d'information N° 2 du réseau des intervenants.

Courant 2021 : Une journée en présentiel pour une présentation approfondie des travaux des ateliers.



# EN OCCITANIE, LA SANTÉ AU TRAVAIL C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!

prst-occitanie.fr

